

CAMBRIOLAGES, SOYEZ VIGILANTS

Quelques conseils utiles pour protéger votre domicile
et vos biens d'éventuels cambriolages.

02 38 52 40 22

policemunicipale@ville-saintjeandebroye.fr



COMMENT PROTÉGER MON DOMICILE ?

- Je rends visible mon domicile avec un éclairage suffisant et des haies basses.
- Je ne laisse pas d'objets de valeur devant ma maison et j'évite d'en faire l'étalage.
- Je n'évoque pas mon absence sur mon répondeur ou sur les réseaux sociaux.
- Je ne cache pas mes clés dans un endroit visible.
- Je pense à verrouiller portes et fenêtres avant mon départ et même si je suis à l'intérieur de mon domicile.
- Je simule ou fais simuler ma présence en cas d'absence (je ne laisse pas une boîte aux lettres pleine et j'informe mes voisins de mon départ). Je peux également installer des programmateurs de lumière, par exemple.
- Si je m'absente, j'avertis la Police de mon départ grâce à l'opération « Tranquillité vacances ».

« OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES »

La Police Municipale propose ce service de surveillance toute l'année. Elle organise des patrouilles aux abords de votre domicile et vous contacte en cas d'anomalies. Avant votre départ, pensez à vous inscrire en remplissant le formulaire disponible sur place ou sur le site de la Ville.

JE PENSE À ENREGISTRER MES BIENS !



Enregistrer mes biens permet de faciliter le remboursement ou la recherche de mes objets de valeur en cas de cambriolage.

- Je dresse la liste de mes objets de valeur en me servant du tableau ci-après.
- J'inscris leurs caractéristiques et leurs numéros de série (s'ils en possèdent, sinon je marque mes biens avec de l'encre indélébile).
- Je joins des photos des objets.
- Je conserve ce papier et mes biens dans un endroit sûr.



JE SUIS VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE !

- Je préviens immédiatement la Police en appelant le 17.
- Je ne touche à rien pour préserver les indices.
- Je porte plainte et je transmets les photos des biens volés ainsi que ma fiche d'enregistrement.
- Je fais les démarches nécessaires auprès de mon assureur et de ma banque.

ATTENTION AUX DÉMARCHAGES !

- Je demande systématiquement à voir la carte professionnelle du démarcheur.
- Je ne reçois pas les démarcheurs si je suis seul et je ne les laisse jamais seuls dans mon domicile.
- Je vérifie l'identité des démarcheurs. En cas de doute, je contacte la société dont ils se disent affiliés.
- Je ne signe aucun papier si les documents ne sont pas clairs, incomplets ou semblent inconformes.
- Je fais les démarches nécessaires auprès de mon assureur et de ma banque.

CONTACTS UTILES

La Police Municipale



43 bis, rue de la Mairie
45800 Saint-Jean de Braye



02 38 52 40 22
policemunicipale@ville-saintjeandebraye.fr



Lundi : 8h45-12h et 13h30-18h
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h45-12h et 13h30-17h
Ouverture le premier samedi du mois de 9h à 12h.

La Police Nationale



63, rue du Faubourg Saint Jean
45000 Orléans



02 38 24 30 00
ou le 17



Du lundi au dimanche, 24h/24.

